



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 31 Octobre 2016

APS- 03/10/2016

Lancement officiel mardi du e-paiement en Algérie



Le service du paiement électronique (e-paiement) sera officiellement lancé mardi 4 octobre, a annoncé lundi l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) dans un communiqué.

La cérémonie de lancement officiel sera organisée par l'ABEF en présence du ministre des Finances, Mr Hadji BABA AMMI, du ministre délégué chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem BOUDIAF, et du Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed LOUKAL.

Plusieurs entreprises ouvriront mardi ce service à leurs clients tels qu'Algérie Télécom, Mobilis, Air Algérie, Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), Djezzy, Ooredoo et Amana Assurances.

Ces web marchands, qui seront suivis incessamment par un deuxième lot d'entreprises, permettront dorénavant à leurs clients ou abonnés de procéder au règlement de leurs factures, à l'achat d'unités téléphoniques ou de billets d'avion et à la souscription d'une assurance voyage par carte interbancaire (CIB) à travers leur site web 24h/24 et 7j/7, fait savoir la même source.

APS- 03/10/2016

Onze banques algériennes concernées par le e-paiement

Onze (11) banques vont assurer à leur clientèle le service de paiement électronique (e-paiement) qui sera officiellement lancé mardi 4 octobre, a indiqué lundi à l'APS le ministre délégué chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf.

"Il s'agit des six (6) banques publiques ainsi que cinq (5) banques privées", a précisé M. Boudiaf dont le département a assuré la mise en œuvre et le lancement du service e-paiement en coordination avec la Banque d'Algérie.

Le ministre délégué a également précisé que les services de son département avaient mis en place "des canaux d'interaction en vue d'instaurer la confiance dans l'usage de la carte de paiement électronique".

Ces canaux portent sur la mise en service d'un portail web devant permettre aux clients de commander leurs cartes et mots de passe, de situer les terminaux de paiement, les DAB (distributeurs automatiques de billets) et les cyber marchands concernés et d'expliquer les règles d'un bon usage sécurisé des cartes de paiement électronique.

De même, des numéros d'appel verts gratuits (quatre chiffres) seront mis en place au service de la clientèle.

Ces canaux comptent aussi une campagne publicitaire de sensibilisation sur les chaînes de télévision et aussi les chaînes radio (arabe, amazigh, français).

M. Boudiaf avait annoncé fin juin dernier que le service e-paiement pour les grandes entreprises serait lancé avant fin 2016, rappelle-t-on.

La cérémonie de lancement officiel de ce service sera organisée par l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) en présence de M. Boudiaf, et du Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal.

EL WATAN- 10/10/2016

La place bancaire est appelée à diversifier ses ressources - 1/2

Beaucoup d'entreprises dans divers secteurs connaissent des problèmes de recouvrement de leurs créances Cela était-il prévisible compte tenu de la crise qui s'installe ?

En termes de revenus, une grande partie des entreprises algériennes est rattachée directement ou indirectement au poids de la dépense publique qui reste à ce jour le principal moteur de croissance, c'est-à-dire, c'est elle qui génère la distribution directe et la redistribution indirecte des richesses, et provoque aussi de la demande et la consommation, etc.

Or, dans l'état pratique des choses, les entreprises de réalisation ou de sous-traitance font généralement face à deux types de problèmes, le premier étant lié aux recouvrements. La majorité de ces derniers passe par un circuit de procédures se limitant ainsi dans des délais bien définis en relation directe avec la facilitation ou la lourdeur des organismes chargés d'appliquer ce règlement dans sa phase d'engagement de la dépense, d'approbation des paiements ou des autres validations des dossiers en circulation.

Par ailleurs, un autre problème est aussi important pour les entreprises qui tirent avec elles d'autres sous-traitants et d'autres acteurs collatéraux. Cela concerne leurs obligations sur le plan des versements des salaires, des paiements des tiers, et aussi des obligations fiscales, sociales et autres contributions.

Dans ce cas, l'équilibre financier n'est pas toujours garanti pour ces entités causant au passage quelques situations de litige. Les pouvoirs publics ont sans doute prévu ce cycle à partir du deuxième semestre 2015, en misant sur une politique de réduction progressive des dépenses publiques, avec le report ou le gel de certains projets ou en calibrant la priorité pour quelques projets au détriment des autres à travers l'article 71 de loi de finances de 2016 par exemple.

Jusqu'à quel point cette situation peut-elle être préjudiciable pour l'économie et pour le système bancaire ?

Un ralentissement du cycle d'exploitation des entreprises se traduit fondamentalement par une diminution des revenus, sur la distribution directe (salaires, dividendes, etc.) ou sur la redistribution indirecte (impôts, couverture sociale, etc.), ce qui affecte en première position la consommation, donc systématiquement si la demande diminue, la production suivra aussi.

EL WATAN- 10/10/2016

La place bancaire est appelée à diversifier ses ressources - Suite 2/2

Que peuvent faire les banques justement dans cette situation de crise, sachant qu'elles n'ont plus de surliquidité comme par le passé ?

Cette tendance des choses affectera aussi le circuit bancaire avec la diminution des flux financiers et de la liquidité. Avec de moins en moins de remboursement et de rémunération des crédits d'investissement et d'exploitation, la place bancaire et financière est appelée à intensifier et à diversifier ses ressources de mobilisation, à travers les instruments de refinancement et de réescompte des effets à court et à moyen termes via la Banque d'Algérie.

Cela pour pouvoir dynamiser son rôle de moteur de création et d'accompagnement en réinjectant ces ressources sur le marché du financement des projets d'investissement et d'exploitation tout en veillant à un retour rentable et positif de ses engagements. Il y a aussi le programme d'inclusion financière qu'il faudra encore booster, et qui sur le plan de mobilisation interne peut beaucoup contribuer.

Si la crise se prolonge comme cela semble être le cas, quelles mesures faut-il prendre pour éviter l'extinction du tissu de PME existantes ?

La force de rapidité dans le financement des investissements est l'une des règles de base. Le principe de couverture de notre tissu des PME existantes réside dans la taille de ce tissu qui est appelé à s'élargir à travers l'intégration des activités qui sont logées dans l'espace informel vers le marché formel, et aussi par la création de nouvelles entreprises viables, avec un accompagnement de financement par les banques, produisant au passage une assiette fiscale plus large et une mobilisation des ressources supplémentaires plus importante.

APS- 11/10/2016

Impôts: le système télé-paiement sera lancé avant fin 2016 - 1/2

Le ministre délégué auprès du ministre des Finances, chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers, Moutassem Boudiaf, a indiqué mardi à Alger, que le système télé-paiement, permettant aux entreprises de payer leurs impôts à distance, sera lancé avant fin 2016.

Cette mesure, qui entre dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale, sera généralisée durant le deuxième trimestre de 2017 a précisé M. Boudiaf qui intervenait au Forum d'El Moudjahid, en soulignant que la modernisation des systèmes financiers, notamment le système bancaire, est au centre des préoccupations du gouvernement.

Cet intérêt, a-t-il noté, s'est traduit par la mise en place de nouveaux modes de paiement affirmant que toutes les conditions sont réunies pour que ce programme de modernisation soit engagé d'une manière "rapide".

Revenant au paiement électronique ou "e- paiement" lancé la semaine dernière, M. Boudiaf a souligné qu'il s'agit d'une étape dans le développement des nouveaux modes de paiement, en affirmant que la loi sur le e-commerce sera présentée prochainement à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Pour le moment, neuf entreprises (web marchands) ont ouvert le service du e-paiement à leurs clients. Il s'agit de : Algérie Télécom, Mobilis, Air Algérie, Tassili Airlines, la CNAS, Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), Djezzy, Ooredoo et Amana Assurances, a-t-il rappelé.

Il a ajouté que leur nombre devrait augmenter et que des pourparlers ont été entamés avec d'autres sociétés publiques à l'instar de Sonelgaz, et l'AADL.

Ce service permet d'effectuer à distance, via internet en toute sécurité et rapidité, des opérations d'achat de biens et/ou de services auprès des sites marchands des entreprises qui acceptent le paiement en ligne par cartes interbancaires (CIB).

Tout client possédant un compte bancaire, peut se rapprocher de son agence bancaire pour demander une carte CIB, s'il ne l'a pas déjà. Pour ceux qui disposent d'une carte CIB, ils doivent également se rapprocher de leur agence bancaire pour demander l'ouverture du e-paiement sur leur carte CIB.

APS- 11/10/2016

Impôts: le système télé-paiement sera lancé avant fin 2016 - Suite 2/2

Le ministre délégué a expliqué que pour avoir sa carte, les demandes de cette carte et les mots de passe peuvent être formulés au portail BITAKATI.DZ, dédié à cet effet.

"Nous avons actuellement 1.300.000 cartes de paiement en circulation. Ce portail facilite et établit le contact entre l'agence et le porteur de la carte", a-t-il dit en ajoutant que depuis le lancement de la procédure e-paiement, il y a une semaine, 260 transactions sur Internet ont été recensées.

M. Boudiaf s'est montré optimiste quand au succès de ce système de paiement. Selon lui, le paiement électronique est un moyen qui facilitera la tâche aux citoyens, notamment pour le paiement des factures.

Selon lui, le e-paiement commence à susciter l'intérêt, puisque treize (13) banques dont six (6) publiques et sept (7) assurent à leur clientèle le service de paiement électronique. Il y avait onze (11) banques lors du lancement de l'opération mardi passé.

Outre le gain du temps, le e-paiement offre à ses utilisateurs une grande sécurité, que ce soit en terme de continuité du service, l'intégrité et l'intégralité de l'information ou la lutte contre la fraude, a assuré M. Boudiaf.

Une campagne de sensibilisation sur l'intérêt du e-paiement sera lancée dans les prochains jours via les médias et les réseaux sociaux.

LIBERTE – 23/10/2016

SUPPRESSION DE LA RÈGLE 51/49 DANS LE SECTEUR, RECAPITALISATION, CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE

Le gouvernement prépare la privatisation des banques

Le gouvernement semble vouloir accélérer les réformes. En effet, des sources concordantes indiquent qu'il mène des actions actuellement en vue de préparer les banques publiques à la privatisation. Les premières ciblées sont la BDL et le CPA. Un dispositif institutionnel est déjà mis en place pour faciliter la cession des actions des banques publiques, en particulier la mesure portant suppression de la règle du 51/49 dans le secteur bancaire contenue dans le projet de loi de finances 2017. Une disposition, si elle est adoptée par le parlement, ouvre la voie à la privatisation des banques publiques. La question est de savoir si la privatisation des banques publiques est une bonne décision. Pour un spécialiste, la priorité est, d'abord, de moderniser et d'améliorer la gestion des banques publiques. Elles restent un frein au développement économique.

En effet, les opérateurs se plaignent que même s'ils présentent de bons projets dans le domaine de la production de biens et services, les banques leur demandent trop de garanties. En somme, les banques ne prennent pas de risque. Les opérateurs rencontrent toujours des difficultés pour financer leurs investissements. Les simples clients, eux, enregistrent la mauvaise qualité de service. Conséquence aussi d'un système informatique ou d'information défaillant ou insuffisant.

Deuxième question sensible : à qui faut-il céder les banques ? Pour des spécialistes, il faut éviter le syndrome Khalifa. La privatisation des banques devrait s'adresser à des banques internationales connues pour leurs compétences. Mais dans la conjoncture actuelle caractérisée par un assèchement de liquidités et une réglementation qui réduit le taux de rentabilité, ces dernières seront-elles intéressées ? Le gouvernement ne s'en inquiète pas. Il se focalise sur les actions destinées à rendre les banques publiques plus attrayantes pour les investisseurs. La loi de finances 2017 prévoit déjà la recapitalisation des banques. Le gouvernement programme leur mise à niveau avant de céder une partie de leurs actions.

Il convient de rappeler que pendant l'aisance qu'a connue le pays durant les années 2000, les exécutifs qui se sont succédé n'ont pas réussi à privatiser deux banques. On peut se demander si aujourd'hui, avec la crise financière qui secoue l'Algérie, on parviendra à les céder à des repreneurs solides. Pari difficile, c'est le moins qu'on puisse dire.